



## Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
6 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 18<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 26 octobre, à 10 heures

*Président* : M. Bhattarai (Vice-Président) . . . . . (Népal)  
*puis* : M. Effah-Apenteng . . . . . (Ghana)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Mselle

### Sommaire

Point 124 de l'ordre du jour : Plan des conférences (*suite*)

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-60455 (F)

**\*0160455\***

*En l'absence de M. Effah-Apenteng (Ghana), M. Bhattarai (Népal), Vice-Président prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 124 de l'ordre du jour : Plan des conférences (suite)** (A/56/32, A/56/120/Rev.1, A/56/133, A/56/188, A/56/213 et Corr.1, A/56/261, A/56/277, A/56/293, A/56/299, A/56/300, A/56/339 et A/56/475; A/AC.198/2001/8)

1. **M. Mumbey-Wafula** (Ouganda) dit que sa délégation souhaite s'associer aux déclarations faites par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Kenya. Lui-même attache une grande importance à la rationalisation du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence afin d'améliorer les prestations. Il note avec satisfaction que l'utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) a progressé et que le taux d'utilisation de ces services dans les quatre villes sièges de l'Organisation des Nations Unies considérées globalement a dépassé le seuil de 80 %. À cet égard, la délégation ougandaise appuie, quant à elle, la proposition visant à réaménager l'une des grandes salles au centre de conférences des Nations Unies à Bangkok afin que ce centre puisse être davantage utilisé et à affecter la somme de 273 000 dollars nécessaire pour ce réaménagement. Il espère que les efforts visant à accroître l'utilisation des services de conférence à Nairobi seront poursuivis et que les vacances de poste qui subsistent dans la section d'interprétation de l'ONUN seront pourvues.

2. L'orateur s'inquiète de ce que les ressources demandées pour ce département au titre de l'exercice biennal 2002-2003 représentent une augmentation nette de 2 % seulement à un moment où la demande de services de conférence va croissant. Il se déclare favorable au renforcement de la Section du contrôle des documents afin d'accroître son rôle de coordination et d'améliorer le traitement des documents. La publication tardive des documents nuit à la bonne préparation des délégations et la règle des six semaines doit donc être strictement respectée.

3. Comme les orateurs qui l'ont précédé sur ce point de l'ordre du jour, il souhaite insister sur la nécessité de se conformer à la règle du siège afin d'accroître l'utilisation des services de conférence dont disposent

les offices régionaux des Nations Unies, de s'attaquer au problème du nombre excessif de postes vacants dans certains lieux d'affectation, et enfin d'accorder le même traitement à tous les centres des Nations Unies, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent. La délégation ougandaise appuiera toutes les mesures prises dans ce sens.

4. **M. Elgammal** (Égypte) associe sa délégation à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

5. La délégation égyptienne félicite le Comité des conférences du travail qu'il a effectué et appuie la recommandation qu'il a formulée dans son rapport (A/56/32, par. 21), en vertu de laquelle l'Assemblée générale est invitée à adopter le projet de calendrier des conférences et réunions pour 2002-2003. Cette délégation note également avec satisfaction que le taux d'utilisation des services de conférence s'est amélioré d'une manière générale en 2000 et que l'Office des Nations Unies à Nairobi a atteint un taux d'utilisation de 100 %.

6. S'agissant de la traduction, de l'interprétation et de la documentation, la délégation égyptienne appuie les observations que le Représentant permanent du Qatar a formulées dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général au nom du Groupe des États arabes (A/56/261). Cette délégation demande aussi à ce que soit réexaminée la pratique de l'interprétation en relais, en vertu de laquelle les discours en arabe, par exemple, sont interprétés en français, puis du français en anglais. La délégation a remarqué que cette pratique nuit à la qualité de l'interprétation.

7. Il semble que la pratique de l'autorévision pour la traduction en arabe se généralise. À cet égard, la délégation égyptienne souligne qu'il importe de veiller à ce que le recours à l'autorévision ne porte pas atteinte à la qualité des traductions et que les réviseurs soient hautement expérimentés et suffisamment formés.

8. L'orateur se félicite du système à disques optiques et demande qu'il soit enrichi de façon permanente en fonction des progrès techniques. Ce système devrait être offert aux utilisateurs extérieurs qui paient un abonnement.

9. La délégation égyptienne souhaite souligner l'importance qu'il y a à respecter la règle des six semaines pour l'envoi des documents, ce qui laisse aux

comités et autres organes le temps d'en étudier la teneur et d'en discuter afin d'arriver à des décisions mûrement réfléchies. À cet égard, il reconnaît avec le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence que la publication des documents dans les délais prévus est la responsabilité commune des États Membres et du Secrétariat.

10. En conclusion, la délégation égyptienne souligne l'importance qui s'attache à la prestation de services de conférence aux groupements régionaux au sein du système des Nations Unies, dont les réunions ont à son avis un caractère complémentaire par rapport aux réunions officielles des organes des Nations Unies. À cet égard, l'orateur se félicite de l'amélioration des services d'interprétation fournis aux groupements régionaux.

11. **M. Senior** (Canada), parlant également au nom des délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, déclare que les services de conférence absorbent une part importante des ressources budgétaires de l'Organisation des Nations Unies et constituent l'un des rouages fondamentaux de l'Organisation. Il importe donc de disposer de services de conférence de haute qualité dans les six langues officielles. Il est toutefois dans l'intérêt des délégations de veiller à ce que les dépenses correspondent aux priorités et à ce que les ressources limitées dont dispose l'Organisation soient utilisées d'une manière aussi efficace que possible. Il est donc déconcertant de voir que l'excédent de dépenses signalé pour ce département s'élève à environ 29 millions de dollars.

12. La traduction est un domaine dans lequel l'efficacité peut être améliorée. Malgré le bond en avant de la technologie qui a révolutionné les méthodes de travail au cours des 20 dernières années, les rendements en matière de traduction n'ont pas sensiblement progressé au cours de la même période; en fait, les rendements ont baissé depuis le milieu des années 90. Ce phénomène ne peut être imputé aux compressions de personnel étant donné que l'Organisation des Nations Unies emploie actuellement environ 550 traducteurs à New York et à Genève, c'est-à-dire seulement 4 de moins qu'il y a 20 ans. L'orateur se déclare donc favorable à la recommandation du Comité des conférences visant à ce que l'Assemblée générale lance un examen complet des normes de productivité des services linguistiques. Il conviendrait de tenir compte de l'expérience d'autres organisations.

À cet égard, l'orateur note que les normes de production des traducteurs de l'Organisation des Nations Unies semblent être inférieures de 25 % à celles de leurs homologues canadiens.

13. À Genève, les interprètes couvrent un nombre de réunions inférieur de 23 % à ce qu'il était 20 ans plus tôt, bien que, pris séparément, ils couvrent environ 89 réunions de plus par an que les interprètes de New York. Cette situation, qui n'est certainement pas la faute des interprètes eux-mêmes, donne à penser que l'Organisation n'utilise pas au mieux leurs précieuses compétences.

14. L'orateur s'inquiète de ce que les taux de productivité des dactylographes ne correspondent pas aux améliorations auxquelles on était en droit de s'attendre avec l'adoption des technologies nouvelles et de ce que des méthodes de travail démodées, comme par exemple l'emploi de dictaphones, n'ont pas été abandonnées au profit de méthodes nouvelles. Il souhaiterait savoir si de nouvelles mesures pourraient être prises afin de réduire les dépenses liées à l'établissement des comptes rendus analytiques et des comptes rendus *in extenso*, qui contribuent à accroître de 68 % le coût horaire des réunions de l'Organisation des Nations Unies.

15. L'orateur se félicite du succès des efforts faits pour accroître l'utilisation des services de conférence à Addis-Abeba, Bangkok et Nairobi. Il y a lieu d'espérer que ces efforts seront poursuivis étant donné que les taux d'utilisation laissent encore place à des améliorations. Il se déclare favorable à l'adoption d'une méthode intégrée de gestion des services de conférence qui tiendrait pleinement compte des commissions régionales.

16. Il y a tout lieu de se féliciter de l'amélioration des services de conférence fournis aux réunions des groupements régionaux des États Membres. À l'avenir, l'utilisation de l'interprétation à distance pourrait contribuer à compenser les pointes et les creux de la demande de services d'interprétation. L'orateur souhaiterait donc que les efforts soient poursuivis afin d'utiliser l'interprétation à distance, lorsque cela est possible. Il souhaiterait aussi que des efforts soient faits en vue de partager la charge de travail et les services avec d'autres organisations, y compris les institutions spécialisées. L'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal, par exemple, appartient au même fuseau horaire que New York et

dispose d'installations de conférence et d'interprètes de très bonne qualité dans les six langues officielles.

17. Le Département doit être salué pour les efforts qu'il a menés avec succès en vue de synchroniser la publication de la documentation. L'orateur se félicite également de la refonte du système à disques optiques (SDO) et de l'application multilingue de ce nouveau système. Il observe avec plaisir que ces innovations ont été facilitées par le redéploiement des ressources à la suite de l'automatisation d'autres tâches. Étant donné que le site Web de l'Organisation des Nations Unies donne également accès à ces documents, l'orateur souhaiterait avoir l'assurance qu'il n'y a pas de duplication des efforts dans ce domaine.

18. Il est regrettable qu'aussi bien le rapport du Secrétaire général sur la question de la disponibilité des documents nécessaires au bon fonctionnement des organes intergouvernementaux (A/56/299) que le rapport du Secrétaire général sur la soumission des documents à traiter dans des délais permettant de respecter la règle des six semaines (A/56/300) aient eux-même été soumis en retard. Un recours plus général aux sessions de planification de la documentation et une meilleure coordination entre les services de production et les services de traitement amélioreraient à n'en pas douter la publication de la documentation dans les délais requis, mais les États Membres doivent aussi assumer une part de responsabilité : il convient de revoir les calendriers de réunions, de limiter les demandes de documents et de réviser la fréquence avec laquelle les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées et les documents correspondants sont établis. À cet égard, l'orateur serait très favorable à l'examen de la question à l'étude tous les deux ans.

19. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) appuie la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

20. La délégation syrienne attache une grande importance au caractère multilingue de l'Organisation des Nations Unies et estime que le rapport du Comité des conférences (A/56/32) constitue une bonne base pour la suite des travaux.

21. L'orateur s'inquiète du nombre élevé de vacances de postes dans de nombreux lieux d'affectation, en particulier à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), et signale à cet égard

qu'il ne sera pas possible de résoudre ce problème en redéployant le personnel ou en assurant sa mobilité étant donné que tous les lieux d'affectation connaissent le même problème de postes vacants.

22. Il appelle l'attention de la Commission sur la nécessité pour le Secrétariat de donner la confirmation officielle que les dispositions visées au paragraphe 10 de la résolution 53/208 A de l'Assemblée générale concernant l'inscription des deux jours de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha sur la liste des jours fériés de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble sont respectées.

23. Les recommandations du Comité des conférences concernant la publication tardive des documents sont les bienvenues et la délégation syrienne espère qu'elles contribueront à résoudre cette difficulté.

24. La délégation syrienne se félicite des conclusions du Comité des conférences concernant l'interprétation à distance, dont elle estime qu'elle devrait être utilisée dans des limites strictes lorsque son intérêt aura été démontré et ne devrait être utilisée pour des conférences internationales qu'après l'adoption d'une résolution dans ce sens par l'Assemblée générale.

25. L'orateur s'inquiète de la disparité croissante entre l'utilisation des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Web de l'Organisation et accepte la conclusion du Secrétaire général sur la question qui, dans son rapport (A/AC.198/2001/8), affirme que toute nouvelle amélioration du site Web de l'Organisation dans les six langues officielles exigera l'injection de nouvelles ressources.

26. Malgré l'amélioration des services de conférence fournis aux groupements régionaux et autres, la délégation syrienne souhaite indiquer qu'elle s'inquiète de la persistance avec laquelle le Secrétariat interprète de façon erronée le paragraphe 11 de la résolution 54/248 B, dont les dispositions ont été confirmées par la résolution 55/222. À cet égard, l'orateur souligne la nécessité de garantir des services d'interprétation pour toutes les réunions des groupements régionaux et autres des États Membres.

27. Les postes vacants dans les services linguistiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi devraient être pourvus sans retard et des ressources appropriées devraient être prévues pour les autres lieux d'affectation, en particulier l'Office des Nations Unies

à Vienne, qui connaît de toute évidence des difficultés financières.

28. L'orateur accueille avec satisfaction l'observation formulée par le Secrétaire général au paragraphe 8 de son rapport sur l'application des recommandations relatives à la *Chronique de l'ONU* (A/56/339), selon laquelle le Département de l'information recherchera la manière la plus rationnelle et la plus efficace de publier la *Chronique des Nations Unies* dans les six langues officielles afin de répondre à l'attente des États Membres.

29. La délégation syrienne se félicite également de la décision du Comité des conférences visant à inviter des observateurs à participer à ses travaux, mais en faisant observer que les conditions de la participation d'observateurs devront être encore améliorées.

30. La délégation syrienne s'associe à la totalité de l'annexe au document A/56/261 concernant le point du vue du Groupe des États arabes sur les services linguistiques et estime que toutes les questions qui y sont soulevées méritent d'être examinées. En particulier, l'orateur estime que tous les documents de la CESAO devraient être traduits en arabe, que les documents ne devraient pas être accessibles sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies avant d'avoir été publiés sur papier conformément à la règle des six semaines, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 5 de la section III de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, et qu'il conviendrait de revenir à la pratique de la publication de tous les documents de l'Organisation des Nations Unies et de leurs additifs dans les six langues officielles. La délégation syrienne s'inquiète de ce que le Secrétariat ait renoncé à la pratique de publier tous les documents des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies dans les six langues officielles et demande qu'elle soit rétablie. Le Secrétariat devrait respecter les dispositions des articles 78 et 120 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui spécifient clairement qu'aucune résolution ou décision ne peut être adoptée si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au moins 24 heures avant. Il serait aussi nécessaire de respecter l'article 54 du Règlement intérieur, qui prévoit que des comptes rendus *in extenso* et des comptes rendus analytiques sont établis aussitôt que possible dans les langues de l'Assemblée générale. La délégation syrienne fait observer qu'à cet égard, la publication des comptes rendus analytiques a été effectuée avec un retard énorme au cours de la session

précédente de l'Assemblée. Elle signale également le non-respect de l'article 59, qui spécifie que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale doivent être communiquées aux Membres de l'Organisation dans les 15 jours qui suivent la clôture de la session. En dernier lieu, les postes de réviseurs dans les services de traduction doivent être maintenus. Les collections de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld devraient être enrichies par l'adjonction de nouveaux ouvrages de référence en arabe et des spécialistes de la langue arabe devraient être recrutés pour travailler dans les services de cette bibliothèque.

31. *M. Effah-Apenteng (Ghana) prend la présidence.*

32. **M. Kadiri** (Maroc) déclare que sa délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il note avec satisfaction que le taux d'utilisation des services de conférence dans les quatre villes sièges de l'Organisation des Nations Unies considérées globalement et de la majorité des organes examinés à titre d'échantillon par le Comité des conférences a dépassé 80 % des services de conférence mis à leur disposition. Le Secrétariat mérite d'être félicité des efforts qu'il a déployés à cet égard. S'il est vrai que ces efforts doivent être poursuivis, il convient de veiller à ce que le bon fonctionnement des organes intergouvernementaux n'en pâtisse pas. La délégation marocaine a noté que dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint a fourni l'assurance que le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence tiendra compte des petites et moyennes délégations, dont les membres doivent souvent assumer simultanément plusieurs tâches et responsabilités. Il y a également lieu de se féliciter de l'accroissement des services d'interprétation fournis aux réunions des groupements régionaux d'États Membres.

33. La création d'une nouvelle Division des services de conférence et d'un service d'interprétation permanent à l'ONUN a été très utile aux délégations non anglophones à Nairobi. L'orateur s'inquiète toutefois qu'à la date de publication du rapport correspondant, de nombreux postes restaient vacants dans les cabines arabes et anglaises à l'ONUN. Il souhaiterait savoir comment se présente la situation et quelles ont été les mesures prises pour y remédier.

34. La délégation marocaine est favorable à la recommandation du Comité des conférences visant à ce que l'Assemblée générale prie le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) de se conformer à la règle du siège et de tenir toutes leurs réunions à l'ONUN, afin d'accroître encore l'utilisation des installations de conférence à Nairobi. Elle appuie également la recommandation visant à ce que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) continuent de déployer des efforts pour améliorer encore l'utilisation de leurs centres de conférence.

35. La délégation marocaine s'inquiète de la publication tardive de la documentation, qui constitue un problème grave et persistant. Elle attache beaucoup d'importance au respect par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence de la règle des six semaines, invite vivement les départements qui produisent des documents à respecter la règle des 10 semaines et demande une coordination améliorée afin de faire face à cette situation.

36. L'orateur se félicite de la diminution du taux de vacance de postes pour l'ensemble des services linguistiques, tout en s'inquiétant de la persistance de taux de vacances excessifs dans certains lieux d'affectation, en particulier à l'ONUN et à l'Office des Nations Unies à Vienne. Il est donc favorable à la recommandation du Comité des conférences, à savoir que la priorité soit donnée aux efforts visant à pourvoir les postes dans ces offices des Nations Unies. Il déclare partager la préoccupation du Comité des conférences concernant le fait que plusieurs candidats qui ont réussi aux concours de recrutement ont refusé les offres d'emploi faites par l'Organisation. Il y a lieu de réfléchir aux causes à l'origine de cette situation et aux moyens d'y faire face. Le programme de formation en cours d'emploi pour les interprètes pourrait constituer une solution.

37. **M. Chen** (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence) remercie les délégations de l'attention avec laquelle elles ont examiné la question à l'ordre du jour et les observations qu'elles ont formulées à l'intention du Département pour examen et décision. Il est pour sa part résolu à veiller à ce que le Département continue

de servir l'Organisation des Nations Unies et les États Membres avec le meilleur rapport coût-efficacité possible.

38. S'agissant des vacances de postes dans la cabine arabe de la section d'interprétation à l'ONUN, l'orateur indique que la priorité a tout d'abord consisté à pourvoir les postes vacants lorsque des offres d'emploi avaient été faites à des candidats qui avaient réussi au concours d'interprétation arabe qui avait eu lieu en janvier 2001. Malheureusement, tous les candidats ont décliné les offres qui leur ont été faites. Dans l'immédiat, l'interprétation arabe continuera d'être assurée par du personnel indépendant, mais le Département continuera de chercher à pourvoir les postes vacants. À cet égard, l'orateur signale le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général sur les taux de vacance de postes excessivement élevés constatés dans certains lieux d'affectation et les questions relatives au recrutement du personnel des services linguistiques (A/56/277), qui rend compte des grands efforts réalisés pour pourvoir ces postes au cours des derniers dix-huit mois. S'agissant de la cabine anglaise à l'ONUN, elle disposera d'un effectif complet de trois interprètes au début de 2002 : deux candidats qui ont réussi le concours d'interprétation en anglais organisé en janvier 2001 ont accepté des postes permanents à l'ONUN à compter de décembre 2001 et de janvier 2002, tandis qu'un troisième interprète de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) a reçu une affectation d'un an à Nairobi à compter de février 2002.

39. S'agissant du rapport demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 15 de la section II de la résolution 55/222, l'orateur déclare qu'une évaluation des services de conférence existants à l'ONUN est en cours dans le cadre d'un examen d'ensemble des besoins et des services de l'ONUN et d'autres organisations à Nairobi. Cette évaluation tiendra compte de l'expérience obtenue grâce à la mise en place d'un service permanent d'interprétation à Nairobi et des autres éléments nouveaux signalés dans le rapport correspondant du Secrétaire général (A/56/133). Le rapport demandé par l'Assemblée sera probablement soumis à la Cinquième Commission au début de l'année 2002.

40. La qualité de l'interprétation et de la traduction a toujours été l'une des priorités de son Département. Tout le personnel linguistique est recruté au moyen de concours stricts et leur travail est suivi de près pendant

toute leur carrière. Des programmes d'études extérieures sont offerts aussi bien aux traducteurs qu'aux interprètes. Les traducteurs reçoivent une formation intensive en cours d'emploi après leur recrutement et une préparation spéciale avant de faire de l'autorévision. Le travail des réviseurs et des traducteurs-réviseurs est vérifié au moyen de mécanismes de contrôle de la qualité, qui garantissent aussi la qualité de la traduction de documents particulièrement importants ou sensibles. Les interprètes participent à des ateliers de formation en cours d'emploi lorsque le temps et les ressources le permettent. Les manquements à la qualité qui se produisent parfois s'expliquent généralement par le caractère hautement technique du sujet traité, le manque de temps ou des erreurs humaines. Les erreurs dénoncées par des délégations sont toujours corrigées immédiatement et étudiées avec le personnel intéressé.

41. Le nombre et le coût du personnel indépendant employé par les services linguistiques varient d'année en année en fonction de la capacité supplémentaire nécessaire à un moment quelconque. L'un des avantages du personnel indépendant est de pouvoir être recruté de manière ciblée pour des périodes précises. En 2000, 143 interprètes indépendants ont été recrutés. Le coût annuel normal d'un interprète permanent varie entre 134 600 dollars au niveau P-3 et 192 100 dollars au niveau P-5, tandis que le coût annuel de l'emploi permanent d'un interprète indépendant varie entre 95 000 et 143 000 dollars pour le personnel recruté localement et entre 155 000 et 203 000 dollars pour le personnel non local.

42. L'absence d'un éditeur chinois dans le Service des publications à l'Office des Nations Unies à Genève constitue un vrai problème auquel il a été remédié jusqu'ici en ayant recours à du personnel temporaire ou à la Section chinoise du Service linguistique de l'Office. Le Département trouvera une solution plus durable au cours du prochain exercice biennal en ayant recours au redéploiement du personnel.

43. Les ressources nécessaires pour le recrutement de personnel temporaire en vue des réunions sont gérées au niveau du Département et allouées en fonction des besoins. C'est ainsi par exemple qu'en 2000, les montants alloués pour l'assistance temporaire dans les services de traduction se sont élevés à 887 000 dollars pour le service anglais, 398 000 dollars pour le service arabe, 259 000 dollars pour le service chinois, 595 000 dollars pour le service espagnol, 607 000 dollars pour

le service français et 453 000 dollars pour le service russe. Il n'existe pas de formule fixe pour la répartition de ces ressources, les montants alloués variant d'une année à l'autre. Cette souplesse permet au Département de répondre aux ajustements apportés au calendrier des réunions.

44. Le Secrétariat planifie les conférences et les réunions de l'Organisation des Nations Unies en respectant pleinement les dispositions de la résolution 53/208 A de l'Assemblée générale concernant l'inscription de deux fêtes musulmanes sur la liste des jours fériés de l'Organisation. Par ailleurs, tous les documents officiels sont publiés simultanément dans les six langues officielles, conformément aux dispositions de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale. L'orateur dit avoir pris note des observations et des préoccupations formulées par les membres de la Commission au sujet notamment de la publication de la documentation dans les délais prévus, des services de secrétariat fournis aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, de la limitation de la durée des réunions, des normes de production, de la nécessité de nouveaux perfectionnements techniques et de l'amélioration du rapport coût-efficacité dans les services de conférence. Des précisions sur ces questions parmi d'autres seront fournies dans le cadre des consultations officieuses.

#### Questions diverses

45. **Le Président** rappelle que, lors de la réunion précédente de la Commission, le représentant de l'Égypte a formulé une proposition pour répondre aux craintes qu'inspire à certaines délégations le fait que la Commission n'ait pas procédé à une discussion générale des différents chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003 lors de ses réunions officielles. De l'avis du Bureau, étant donné qu'aucune objection n'a été soulevée lorsqu'il a prononcé la clôture de la discussion générale sur ce point de l'ordre du jour, il ne lui sera pas possible de rouvrir la discussion pour procéder à l'examen du projet de budget-programme chapitre par chapitre. Répondant à la proposition du représentant de l'Égypte, le Bureau a décidé qu'à l'issue de l'examen par la Commission de chaque partie du projet de budget-programme dans le cadre des consultations officieuses, un résumé des questions soulevées et des préoccupations formulées serait établi par le Secrétariat uniquement à des fins de référence. Ces résumés ne

seront pas soumis à discussion au cours des consultations officieuses.

46. **M. Mirmohammad** (République islamique d'Iran), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique que son Groupe aurait souhaité continuer à appliquer la méthode jusque là appliquée par la Commission, qui consistait à procéder à une discussion générale du projet de budget-programme, puis de procéder à une discussion chapitre par chapitre, lors de ses réunions officielles; cette coutume a garanti la transparence et a permis aux délégations de consigner leurs observations. À la session en cours, une solution acceptable aurait pu consister à établir un résumé des discussions ayant porté sur les différents chapitres du budget au cours des consultations officieuses et à inviter les chefs des départements et des services intéressés à assister aux consultations pendant l'examen des chapitres pertinents. Par le passé, les chefs de départements et de services étaient présents pendant les consultations officieuses de la Commission pour fournir des précisions.

47. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) dit que, malheureusement, la solution imaginative proposée par le Bureau s'écarte des procédures établies de la Commission. C'est ainsi par exemple que la déclaration liminaire du Secrétaire général ne constitue pas en règle générale une introduction à tous les chapitres du projet de budget-programme. Le chef de chaque département ou service doit présenter un chapitre pertinent du budget et expliquer en détail les besoins budgétaires, comme cela se faisait auparavant. Le Groupe des 77 et la Chine a formulé sa proposition en supposant que l'examen des différents chapitres du budget dans le cadre des consultations officieuses avait un caractère exceptionnel. Rien ne justifie que le Comité du programme et de la coordination (CPC) ait de plus grands privilèges que la Cinquième Commission, et pourtant le premier a bénéficié de la présence des chefs de départements et de services pour présenter et expliquer les chapitres correspondants du budget. La Cinquième Commission devrait procéder de la manière proposée par le Groupe des 77 et de la Chine ou inviter les chefs de départements et de services concernés à présenter chaque chapitre du projet de budget-programme à l'occasion de réunions officielles, sans procéder à une discussion générale.

48. **M. Tilemans** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, dit faire pleinement confiance à la conduite du Président et du secrétariat de la Cinquième

Commission. La pression qui s'exerce actuellement sur la Commission s'explique en partie par le caractère exceptionnel et dramatique des conditions dans lesquelles se déroule la session en cours, qui ont nécessité d'importants changements au programme de travail de l'Assemblée générale et de ses Grandes Commissions. L'orateur souhaiterait connaître le coût, en termes de ressources humaines et financières, de la préparation de résumés des consultations officieuses pour chaque chapitre du budget. Il demande aussi des précisions au sujet des procédures et des aspects juridiques liés au fait d'inviter les chefs de départements à présenter les chapitres pertinents du budget dans le cadre des consultations officieuses.

49. **M. Orr** (Canada) souhaiterait lui aussi obtenir des renseignements au sujet des incidences financières et juridiques de la proposition à l'étude. Dans le passé, le Secrétaire général a habituellement été représenté aux réunions de la Commission par des fonctionnaires du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Pendant la session en cours, le Secrétaire général a fait une déclaration liminaire concernant tous les chapitres de budget-programme et a entendu les déclarations faites au nom des groupes régionaux. La délégation canadienne ne souhaite pas remettre en question la manière dont le Secrétaire général décide de présenter le projet de budget.

50. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) partage le point de vue exprimé par les représentants de la Belgique et du Canada. La proposition du Bureau permettrait à tous les États Membres de participer pleinement à la discussion du projet de budget-programme et d'obtenir une réponse à leurs questions. Le Secrétaire général a agi conformément à la pratique antérieure pour la présentation du projet de budget et toutes les délégations ont eu l'occasion de soulever des questions à ce sujet.

51. **M. Elgammal** (Égypte) déclare que la Commission a pris l'habitude d'inviter les gestionnaires de programmes ou les chefs de départements à répondre aux questions soulevées par les délégations au sujet du fonctionnement de leurs services. Il s'étonne quelque peu que certains membres de la Commission estiment maintenant que le soin d'expliquer la totalité du budget-programme puisse être attribué à une ou deux personnes seulement qui parleraient au nom de l'ensemble du Secrétariat.

52. Soulever la question du coût estimatif de l'établissement d'un bref résumé des consultations officielles n'a rien de constructif. Si la Commission souhaite se renseigner au sujet des méthodes antérieures, il sera assez facile de consulter les comptes rendus analytiques officiels des sessions en question pour vérifier les méthodes utilisées pour l'adoption du budget-programme. Dans les circonstances exceptionnelles de la session en cours, toutefois, il serait extrêmement utile d'appliquer la procédure proposée par le représentant de la République islamique d'Iran.

53. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) croit se souvenir que les divers directeurs ont chacun présenté à la Commission les sections du budget-programme qui les concernaient à des séances officielles pendant lesquelles la Commission a examiné le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Le fait que chacun de ces chapitres ait été établi sous la forme d'un fascicule souligne l'importance de la présence de chaque directeur au moment où la Commission aborde l'examen du chapitre qui le concerne.

54. S'il est vrai que l'Assemblée générale se déroule dans des circonstances exceptionnelles, cela ne signifie pas que les répercussions directes sur les travaux de la Cinquième Commission sont telles que celle-ci doit modifier ses habitudes. Il serait déraisonnable d'adopter un budget sans disposer des renseignements nécessaires. De l'avis de l'orateur, la proposition avancée par le représentant de la République islamique d'Iran mérite d'être appuyée. Le budget-programme doit être examiné dans le cadre de consultations officielles, en présence des directeurs ou des chefs de départements concernés et d'un représentant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), et des comptes rendus analytiques devraient être établis. À défaut, chaque programme pourrait être présenté officiellement.

55. **M. Fox** (Australie) dit que sa délégation, comme celles du Canada, des États-Unis et de l'Union européenne, estime que le Secrétaire général a présenté l'ensemble du budget-programme, et pas seulement l'avant-propos ou l'introduction, lorsqu'il a pris la parole devant la Cinquième Commission. L'orateur doute qu'il soit souhaitable, acceptable sur le plan de la procédure ou rentable que les consultations officielles fassent l'objet de comptes rendus analytiques, même à titre exceptionnel, et donne son appui aux procédures

suggérées par le Président et le Bureau pour l'adoption du budget-programme.

56. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) assure la Commission que le Secrétaire général est conscient qu'il importe que les chefs de départements et les directeurs de programmes participent à l'adoption du budget. Aucun effort n'est négligé pour veiller à ce qu'ils assistent aux délibérations du Comité consultatif et du CPC, dont les rapports sont soumis à la Cinquième Commission. Autant qu'il s'en souvienne, le Secrétaire général a toujours été chargé de présenter officiellement l'ensemble du budget-programme à la Cinquième Commission, qui procède ensuite à son examen chapitre par chapitre. Les présentations des directeurs étaient limitées à un échange de questions et de réponses pendant les consultations officielles, et n'étaient fournies que lorsque cela était nécessaire et lorsque ces directeurs étaient invités par la Commission. En tout état de cause, le Secrétaire général se réserve le droit de désigner ses représentants à toute réunion portant sur des points de l'ordre du jour.

57. S'agissant du coût de l'établissement de résumés des consultations officielles, deux scénarios sont possibles. Le premier suppose l'établissement par le Secrétariat d'un résumé officiel à l'issue des consultations officielles, ce qui pourrait être fait sans dépenses supplémentaires directes, étant donné que le Secrétariat tient en tout état de cause des notes des consultations officielles dans le cadre de son travail. En revanche, l'établissement de comptes rendus analytiques officiels serait une opération coûteuse car cela nécessiterait le recrutement de rédacteurs et de traducteurs. Cela porterait également atteinte au caractère officiel des consultations.

58. **M. Albrecht** (Afrique du Sud) dit qu'au nombre de ses responsabilités, en tant que représentant de son Gouvernement à la Cinquième Commission, il doit rendre fidèlement compte des débats officiels et officieux. Il n'estime pas utile de demander au Secrétariat d'établir des comptes rendus officiels supplémentaires. Le Secrétariat s'est montré tout à fait disposé à fournir des renseignements à la Commission et à garantir la possibilité de consulter les directeurs et les chefs de départements lorsque cela lui était demandé. Il est vrai qu'il s'agit d'une année exceptionnelle et que la Commission est obligée de travailler dans un temps plus limité que d'habitude en

raison de l'arrivée imminente des Chefs d'État et de Gouvernement. La Commission doit s'attacher en priorité à conclure l'examen du budget aussi rapidement que possible.

59. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) estime que la suggestion de sa délégation visant à ce que les directeurs de programme et les chefs de départements assistent aux délibérations de la Commission ne doit nullement être interprétée comme visant à minimiser le rôle du Secrétaire général dans la présentation du budget-programme.

60. **Le Président** propose à la Commission de poursuivre les consultations officieuses en partant de l'hypothèse que les représentants des divers départements seront présents lors des discussions qui les concernent. De brefs résumés officieux des questions soulevées et des préoccupations formulées seront établis par le Secrétariat à l'issue de l'examen de chaque section du budget.

61. *Il en est ainsi décidé.*

62. **Le Président** indique avoir reçu des communications du Président du Syndicat du personnel de l'Organisation des Nations Unies et du Président de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA) dans lesquelles ils demandaient à prendre la parole devant la Cinquième Commission au titre des points 126 (Gestion des ressources humaines) et 127 (Régime commun des Nations Unies) de l'ordre du jour. Il croit comprendre que, conformément à la résolution 35/213 de l'Assemblée générale et à la pratique suivie par la Commission lors de sessions antérieures de l'Assemblée générale, la Commission souhaite inviter ces représentants du personnel à présenter des déclarations orales au sujet des points 126 et 127 de l'ordre du jour.

63. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 11 h 50.*